

## Comité Technique Ministériel

### *Un ordre du jour copieux et parfois indigeste*

Ce Comité Technique Ministériel a eu lieu le 2 juillet, sous la présidence de Madame la Secrétaire Générale du ministère de l'économie, des finances et de la relance. Monsieur Brice Cantin, nouveau Secrétaire Général adjoint du ministère, était présent.

Plusieurs textes techniques et statutaires étaient à l'ordre du jour, mais l'essentiel des débats a porté sur le projet de la nouvelle cartographie des CAP et le devenir du parc de résidences vacances de l'EPAF.

### Nouvelle cartographie des CAP

Après deux groupes de travail où les marges de négociations ont été fortement limitées par le cadre contraint imposé par la fonction publique, le CTM devait entériner la nouvelle cartographie des Commissions Administratives Paritaires, suite à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Transformation, le mot est faible pour décrire la recherche d'une atomisation des relations sociales dans la fonction publique.

Pour n'en rester qu'au sujet de l'ordre du jour, et pour ne citer que les principales modifications relatives aux CAP (abrogation des compétences en matière de mobilités et de promotions, suppression de la représentativité par grade, réduction du nombre de représentants du personnel titulaires), le constat d'une dégradation du dialogue social est patent et on cherche vainement l'intérêt pour les agents.

Le but du gouvernement est bien de tenter de réduire au silence les représentants du personnel et donc les organisations syndicales. En passant de plus de 200 CAP à 18 pour l'ensemble des directions de Bercy, en passant de 1750 élus titulaires à 90, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Depuis soixante ans, via les CAP notamment, il n'est plus à démontrer le rôle de médiateur et de modérateur qu'ont joué les élus du personnel dans les rapports sociaux de nos directions.

Avec la baisse drastique du nombre d'élus dans des CAP aux compétences restreintes, cette cartographie officialise l'opacité et la subjectivité des décisions administratives dans le déroulement de carrière des agents.

**Cartographie et compétences des CAP modifiées ou pas, FO Finances, ses syndicats nationaux et leurs sections locales resteront aux côtés des agents pour leur défense dans leur déroulement de carrière tout au long de leur parcours professionnel.**

**En ce sens, l'objectif attendu par les initiateurs de cette Loi est déjà voué à l'échec.**

Au final, le projet présenté à ce CTM est identique à celui présenté au dernier groupe de travail, à savoir :

- **Disparition de l'ensemble des CAP locales à la DGFIP et à la Douane.**
- **Un regroupement par catégorie pour le périmètre de l'administration centrale :**

- 1 CAP « A type » regroupant les attachés d'administration, les ingénieurs de l'industrie et des mines, les assistants de service social, les attachés économiques : **6 titulaires**
- 1 CAP « B type » regroupant les secrétaires administratifs et les techniciens supérieurs de l'économie et de l'industrie : **6 titulaires**
- 1 CAP « C type » regroupant les adjoints administratifs et les adjoints techniques : **4 titulaires**
  - **Le maintien des CAP directionnelles :**
  - **à la DGFIP**
- 1 CAP pour les A (Inspecteurs, IDIV, IP, AFIPA) : **8 titulaires**
- 1 CAP pour les B (géomètres inclus) : **8 titulaires**
- 1 CAP pour les C (administratifs et techniques) : **8 titulaires**
  - **à la DGDDI :**
- 1 CAP pour les A (tous les grades) : **6 titulaires**
- 1 CAP pour les B : **8 titulaires**
- 1 CAP pour les C : **8 titulaires**
  - **à la DGCCRF**
- 1 CAP pour la catégorie A (tous les grades) : **4 titulaires**
- 1 CAP inter catégorielle, regroupant les agents de catégorie B et C : **2 titulaires**
  - **à l'INSEE**
- 1 CAP pour la catégorie A (Attachés, hors les administrateurs et inspecteurs généraux) : **4 titulaires**
- 1 CAP pour les B : **4 titulaires**
- 1 CAP pour les C : **2 titulaires**
  - **au Service Commun des Laboratoires**
- 1 CAP regroupant les trois corps (ingénieurs, techniciens, agents techniques) : **2 titulaires**
  - **à la Monnaie de Paris (Etablissement Public)**
- 1 CAP : **2 titulaires**
  - **pour les personnels enseignants de l'Institut Mines Telecom**
- 1 CAP de catégorie A : **2 titulaires**

Parallèlement à la réforme de la haute fonction publique, une **CAP ministérielle des corps d'encadrement supérieur** est créée. Elle sera rattachée au secrétariat général et devrait gérer les corps suivants : Les inspecteurs généraux des finances, les ingénieurs des mines, les administrateurs civils, les conseillers économiques, les contrôleurs généraux du CGEFI, les administrateurs des finances publiques, les administrateurs et inspecteurs généraux de l'INSEE et les administrateurs des postes et communications. Sa composition définitive est suspendue à l'élaboration en cours des corps intégrant le corps unique des administrateurs de l'État au 1er janvier 2022.

*Le nombre de titulaires est mentionné à titre indicatif et sera définitif au regard des effectifs au 31 décembre 2021.*

**L'ensemble des fédérations a voté contre cette cartographie, à l'exception de la CGT qui s'est abstenue.**

## Parc EPAF

Après trois ans d'audits, rapports, réunions, le ministère a présenté en début d'année aux fédérations syndicales son projet sur le devenir du parc des résidences de vacances EPAF.

Ce projet initial pouvait se résumer à la formule suivante : « *On liquide tout* », à savoir les 19 résidences concernées et la centaine d'emplois en CDI qui vont avec.

**FO Finances**, comme l'ensemble des fédérations, a rejeté ce projet radical, tout en admettant qu'au regard de la situation économique actuelle du parc EPAF, des évidences s'imposent : ni le statu quo, ni la vente bradée ne sont des options crédibles.

Le premier responsable de cette situation est le ministère, qui en refusant les investissements nécessaires à la réhabilitation du parc a mis en danger sa pérennité.

De ce constat, deux options étaient offertes aux fédérations : soit laisser le ministère brader le parc EPAF, soit tenter de convaincre nos interlocuteurs par des arguments solides d'amender son projet.

Refusant la politique du tout ou rien, **FO Finances** a opté pour la seconde option, certainement plus exigeante vis à vis des attentes des agents du ministère et des salariés de l'EPAF.

Avant la première convocation du CTM, sous la pression de plusieurs fédérations dont **FO Finances**, le ministère a modifié son projet en proposant le maintien de 4 résidences (Agay, Prémanson, La Baule et Gérardmer) où exercent 36 salariés en CDI.

Pour rappel, 2 autres sites ne sont pas intégrés dans la cession pour différentes raisons : La Saline, Vendres.

Profitant de la semaine nous séparant de la deuxième convocation du CTM, **FO Finances** a poursuivi ses efforts pour encore tenter d'élargir ce panel de résidences. Le Secrétariat Général a reconnu avoir renoncé à son projet de cession totale du parc face aux arguments et propositions avancées par **FO Finances**, CFDT/CFTC et UNSA/CGC.

Il s'est engagé à adresser une fiche récapitulant ses toutes dernières propositions avant le CNAS du 7 juillet.

Autre engagement soutiré au ministère : le maintien d'une offre du nombre de nuitées par an pour les agents dans le tourisme social et une offre de séjours équivalente en 2022.

Quant aux personnels des résidences cédées, ils pourront bénéficier d'une rupture conventionnelle collective (RCC), qui concernera les personnels des résidences cédées et les agents du siège, Cette RCC sera négociée et validée au sein du CSE EPAF, ce point répond aux inquiétudes du personnel EPAF et doit être mise en place rapidement. Le secrétariat général s'est engagé auprès de l'association sur le financement de la RCC et sur l'accompagnement des personnels.

Ils pourront également, s'ils le souhaitent, conserver leur contrat de travail auprès du repreneur.

Ces premières annonces sont le résultat de l'action menée à tous les niveaux utiles par **FO Finances** et les fédérations qui ont œuvré pour amender un projet initial totalement destructeur.

Opposée à une cession même partielle du parc, **FO Finances** sera particulièrement attentive au suivi de tout le processus qui va s'engager dès cet automne et en particulier à exiger du ministère que de fortes garanties soient inscrites dans le cahier des charges de cession sur les engagements pris (tarification des séjours, offre prioritaire proposée aux agents des finances, protection des personnels EPAF qui auront accepté le transfert d'activités chez le nouvel opérateur).

Le CNAS du 7 juillet prochain est l'instance compétente pour émettre un avis sur le projet définitif du ministère.

**Dernière minute** : le Secrétariat Général vient de nous annoncer le rajout de la résidence de Saint Lary dans la liste des sites EPAF maintenus.

## Autres points à l'ordre du jour

### **Projet d'arrêté portant création et organisation du service à caractère interministériel dénommé « centre interministériel de services informatiques relatifs aux ressources humaines » (CISIRH).**

Ce service rattaché au directeur du budget, au directeur des finances publiques et au directeur de la fonction publique, relève pour sa gestion du Secrétariat Général de Bercy.

Au vu du développement des missions de ce service créé en 2015, en particulier de deux applications GA-Paye et post-paye, qui font partie des grands projets informatiques de l'État, une réorganisation interne a été présentée. Celle-ci concerne 73 agents sur 130, dont 18 vont être impactés par un changement d'équipe et de responsable.

**FO Finances** a rappelé toute sa perplexité face au projet très ambitieux de concentration interministérielle des systèmes informatiques pour la gestion des ressources humaines des fonctionnaires.

**FO Finances** et l'ensemble des fédérations se sont abstenus, à l'exception de la CGT qui a voté contre.

### **Projet d'arrêté modificatif déterminant les cas de recours aux astreintes pour les agents exerçant au SIRCOM**

Deux catégories d'agents affectés au service de la communication sont concernées par ce projet d'arrêté qui leur ouvre droit à une indemnisation :

- Les 4 agents chargés de la veille média au ministère,
- Les 9 agents chargés de la réalisation des messages d'information et leur diffusion sur des sites internet et les réseaux sociaux.

**FO Finances** et l'ensemble des fédérations ont approuvé ce projet d'arrêté, à l'exception de la CGT qui s'est abstenue.

### **Projet d'arrêté fixant des durées minimales et maximales d'occupation de certains emplois à l'INSEE**

Le décret relatif aux lignes directrices de gestion prévoit la possibilité pour chaque direction d'imposer des durées minimales ou maximales sur certains emplois.

Le texte soumis au CTM de juillet 2020 a mentionné les emplois concernés à l'administration centrale et à la Douane. Ce jour, le projet d'arrêté intègre les emplois supérieurs de l'INSEE : secrétaire général, directeurs, chefs de département et chefs de division à la direction générale, ainsi que les directeurs interrégionaux, régionaux et chefs de services au sein de ces dernières.

Ces durées, qui sont de nouvelles contraintes dans les parcours professionnels, sont encore issues de la loi de transformation de la fonction publique, qui supprime les compétences des CAP en matière de mobilité. En conséquence, **FO Finances** a voté contre le projet de décret.

**FO Finances** et Solidaires ont voté contre ce projet d'arrêté. Les trois autres fédérations se sont abstenues.

### **Présentation de la charte de déontologie « achats »**

A la suite de la diffusion du Guide de l'achat public « *Maitriser le risque de corruption dans le cycle de l'achat public* », le ministère a souhaité se doter d'une charte de déontologie spécifique aux achats.

Elle a un double objectif :

- Sensibiliser les personnels affectés sur ces emplois sur la probité et les risques juridiques auxquels ils sont exposés (pour mieux les prévenir) ;
- Fournir à ces personnels les outils et informations permettant de les protéger dans l'exercice de leurs fonctions.

Un « *passport achat* » sera remis aux agents comprenant, outre la signature de la charte, un questionnaire d'auto-évaluation accessible au sein de l'espace personnel IGPDE, qui permettra de vérifier la bonne appropriation des principes et usages dans le cadre de cet emploi.

Le ministère précise qu'il ne s'agit pas d'une action de formation et encore moins d'une démarche certifiante, mais par contre ce passeport symbolique pourrait être un atout pour une mobilité ou une demande de formation complémentaire.

### **Dispositif expérimental: RHebond**

L'objectif de ce nouveau dispositif expérimental dénommé « RHebond » est d'accompagner les agents du ministère qui envisagent de créer ou reprendre une entreprise ou une activité indépendante.

Une ligne téléphonique et adresse mail sont créées pour faciliter les échanges avec les agents. Ils seront accompagnés dans la construction de leur parcours grâce à des entretiens individuels et même des sessions collectives. Une cellule au sein du Secrétariat Général composée de deux agents sera dédiée à cette mission.

**FO Finances** s'est étonnée, pour ne pas dire plus, de la création de ce dispositif même à titre expérimental. La question que nous pouvons légitimement nous poser est : Pourquoi des agents auraient l'envie de quitter notre ministère pour la sphère privée ?

Nous savions notre ministère peu soucieux de garder ses agents, les milliers de suppressions d'emplois en témoignent, mais de là à se mettre en capacité de les aider à démissionner pour aller exercer dans le secteur privé, un nouveau pas est franchi !

**FO Finances** aurait préféré qu'une politique de formation ambitieuse pour les agents du ministère soit présentée à ce CTM, plutôt qu'un dispositif au service du MEDEF et de la CGEPME.

## **Questions diverses**

**FO Finances** a demandé l'inscription de trois sujets :

### **Les Taux de promotions 2022**

L'arrêté fixant les taux de promotions dans les corps du ministère pour l'année 2021 est paru.

**FO Finances** a souhaité dès ce CTM, savoir si le Secrétariat Général envisage l'organisation d'une concertation pour préparer l'arrêté à paraître l'an prochain ou si, comme pour cette année, sa publication au Journal Officiel aura lieu sans concertation préalable après une annonce ministérielle quelques jours en amont.

La présidente de séance répond qu'un échange sera organisé et rappelle l'« effort » pour l'année 2021, avec la progression de 1 point du taux de promotions pour certains grades de catégorie B et C, en précisant que le ministère a saisi la DGAFP pour a minima maintenir les taux en 2022.

Bien faible ambition !

**FO Finances** ne manquera pas de suivre avec attention ce dossier sensible et interpellera le ministre dès la rentrée.

### **La prime de fidélisation en Seine St Denis**

Le décret 2020-1299 du 24 octobre 2020 a porté création d'une prime de fidélisation territoriale dans la fonction publique de l'État.

Un arrêté du 24 octobre 2020 fixe la liste des services et emplois de la Seine St Denis pouvant bénéficier de cette indemnité.

Aucun service douanier n'est repris dans cet arrêté, à l'exception des agents du GIR.

En réponse à un courrier de **FO Finances**, Monsieur Dussopt nous a informés que le Secrétariat Général a été saisi par la Direction des douanes afin de demander l'extension de cette prime à deux services : la brigade de surveillance intérieure et le bureau de douane d'Aulnay sous-Bois.

**FO Finances** a souhaité connaître les suites données à cette saisine et les délais de parution de l'arrêté modificatif.

Le Secrétariat Général a saisi la DGAFP en mars. Interpellée suite à notre question, celle-ci a précisé que la réponse serait imminente.

Bientôt un an que le décret initial a été publié... nous avons connu le ministère plus prompt à traiter d'autres sujets.

### **L'Indemnité Mensuelle de Technicité (IMT)**

Saisi par courrier par **FO Finances** sur une modification de l'article 126 de la loi de finances de manière à permettre le versement du complément de retraite de l'IMT aux agents qui ne sont plus en activité dans le ministère au moment de leur départ à la retraite, Monsieur Le Maire a demandé une étude d'impact de cette modification pour aboutir au dépôt d'un amendement dans la prochaine loi de finances.

**FO Finances** a souhaité savoir où en sont les travaux de l'étude d'impact et la volonté ministérielle d'inscrire cet amendement dès septembre dans le PLF 2022.

La DGAFP a été saisie en mai dernier, suite au courrier du ministre et une réponse devrait être apportée dans les prochaines semaines.

**Même si les débats de ce Comité Technique auraient pu être plus centrés sur les politiques de réformes imposées dans les directions de Bercy par nos ministres, pour FO Finances, tous les points inscrits à l'ordre du jour méritent attention et ce quel que soit le nombre d'agents impactés par leur contenu.**

**En ce début d'été, se rapprochent de nouvelles vellétés de réformes pour l'ensemble des salariés, dont celle des retraites, ce qui augure d'une rentrée sociale intense.**

**FO Finances sera aux côtés de tous les agents du ministère titulaires et contractuels pour engager le nécessaire rapport de force si cela devait se confirmer.**

**D'ici là, FO Finances vous souhaite à tous un bel été et de bonnes vacances, en espérant que la pandémie continue à s'éloigner.**

